

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1744

26 août 2010

### SOMMAIRE

<b>ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.</b> . . .	<b>83702</b>	<b>français AIDE AUX ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER</b> . . . . .	
<b>Actio Conseil S.A.</b> . . . . .	<b>83703</b>	<b>Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83671</b>
<b>ADEA-MG</b> . . . . .	<b>83703</b>	<b>Glof S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83671</b>
<b>Alliance Data Luxembourg S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83700</b>	<b>Greenfield International SPF S.A.</b> . . . . .	<b>83705</b>
<b>Amanda Management Company S.A.</b> . . . . .	<b>83702</b>	<b>IK Office S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83669</b>
<b>Bâloise Assurances Iard S.A.</b> . . . . .	<b>83706</b>	<b>ING REEIF Soparfi A S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83669</b>
<b>Bâloise Europe Vie S.A.</b> . . . . .	<b>83705</b>	<b>"Jardinage de la Moselle S.à r.l."</b> . . . . .	<b>83702</b>
<b>Bâloise Vie Luxembourg S.A.</b> . . . . .	<b>83706</b>	<b>JPMorgan Asset Management Luxem- bourg S.A.</b> . . . . .	<b>83670</b>
<b>Baruz S.A.</b> . . . . .	<b>83706</b>	<b>Lion/Rally Lux 1</b> . . . . .	<b>83707</b>
<b>Bushlark Property S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83706</b>	<b>Livionak S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83671</b>
<b>Caltrade International S.A.</b> . . . . .	<b>83707</b>	<b>Maga Participations S.A.</b> . . . . .	<b>83677</b>
<b>Cameron Lux BRL Sarl</b> . . . . .	<b>83686</b>	<b>Mäi Coiffer Julie Sarl</b> . . . . .	<b>83675</b>
<b>Cameron Lux USD Sarl</b> . . . . .	<b>83677</b>	<b>Meetshow International S.A.</b> . . . . .	<b>83666</b>
<b>Carglass Luxembourg S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83708</b>	<b>Nekvilla Holding S.A.</b> . . . . .	<b>83684</b>
<b>Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A.</b> . . . . .	<b>83707</b>	<b>Panase Holding S.A.</b> . . . . .	<b>83700</b>
<b>Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.</b> . . . . .	<b>83707</b>	<b>Panase Holding S.A.- SPF</b> . . . . .	<b>83700</b>
<b>Doranda S.A.</b> . . . . .	<b>83699</b>	<b>Pasta Express s.à r.l.</b> . . . . .	<b>83686</b>
<b>EECF Beta I</b> . . . . .	<b>83712</b>	<b>Pinunze S.A.</b> . . . . .	<b>83693</b>
<b>EOV S.A., société de gestion de patrimoine familiale</b> . . . . .	<b>83705</b>	<b>SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial</b> . . . . .	<b>83712</b>
<b>E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l.</b> . .	<b>83708</b>	<b>Stibine Finances S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83693</b>
<b>Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fi- duciaire d'Expertises Comptables et Fis- cales</b> . . . . .	<b>83685</b>	<b>Tenneco International Luxembourg S.A.</b> . . . . .	<b>83708</b>
<b>Financière Daunou 3 S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83669</b>	<b>Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83696</b>
<b>Financière Montbery</b> . . . . .	<b>83703</b>	<b>Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR</b> . . . . .	<b>83698</b>
<b>FINB S.A.</b> . . . . .	<b>83675</b>	<b>Valtrade Investissements S.A.</b> . . . . .	<b>83667</b>
<b>FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANER, en</b>	<b>83670</b>	<b>Vie Privée Rue Wilson</b> . . . . .	<b>83668</b>
		<b>Yukon S.A.</b> . . . . .	<b>83699</b>
		<b>Zazen S.à r.l.</b> . . . . .	<b>83694</b>

**Meetshow International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.940.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dreieck Fiduciaria S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-6900 Lugano (Suisse), Via Bagutti,

(la "Mandante")

ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, directeur, demeurant à Mondercange,

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 26 mai 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Meetshow International S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 43.940 a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 371 du 14 août 1993.

I. Le capital social émis de la Société est actuellement de trois cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit euros (339.288.- EUR), représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

II. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

III. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

IV. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution

V. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25820. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010086212/52.

(100096376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Valtrade Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 76.449.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dreieck Fiduciaria S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH- 6900 Lugano (Suisse), Via Bagutti,

(la "Mandante")

ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, directeur, demeurant à Mondercange,

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 22 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Valtrade Investissements S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 76.449 a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 773 du 21 octobre 2000.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

III. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution

VI. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il est procédé à l'annulation des titres au porteur de la Société dissoute.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25821. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 02 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086330/52.

(100096668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Vie Privée Rue Wilson, Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 2, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 135.609.

L'an deux mil dix, le vingt-deux juin,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

**A COMPARU:**

la société à responsabilité limitée VIE PRIVEE IMMOBILIERE S.à.r.l., ayant son siège social à L-7415 Brouch, 3, ënner Leschent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 108.061,

représentée par Madame Margot Bichler épouse KROMBACH, née le 8 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8326 Capellen 11, rue Hiereknapp, agissant en sa qualité de gérante de la dite société,

Laquelle partie comparante déclare être l'associée unique de la société anonyme

Vie Privée Wilson S.A.

établie et ayant son siège social à L-7415 Brouch, 3, ënner Leschent,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 19 février 2008, numéro 428, page 20.518,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 135.609.

Sur ce, la partie comparante déclare se constituer en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Madame Margot BICHLER, épouse KROMBACH, préqualifiée, qui assume également la fonction de scrutateur, suivant décision de l'assemblée générale.

Le président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert, 19, Grand-Rue.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-1126 Luxembourg, 2 rue d'Amsterdam, et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts afin de le mettre en conformité avec cette décision de transfert de siège.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège de la société à la nouvelle adresse sise à L-1126 Luxembourg, 2 rue d'Amsterdam et décide de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent euros (600.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Krombach, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juin 2010. Relation: RED/2010/811. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 2 juillet 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010086955/58.

(100096355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**IK Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 379.677,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.104.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IK Office S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010086167/12.

(100096364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**ING REEIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.688.

---

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 2 juillet 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010086169/15.

(100096583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Financière Daunou 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.040.

---

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juin 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Benoît Chéron, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Xavier Pauwels, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Christopher Harrison, Gérant de classe B, avec adresse au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France
- Laurent Rivoire, Gérant de classe A, avec adresse au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- Stéphane Roussilhe, Gérant de classe B, avec adresse au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- Christian Voegeli, Gérant de classe B, avec adresse au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France
- Eric Keff, Gérant de classe B, avec adresse au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat.

3. Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec

effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010087162/27.

(100097161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**JPMorgan Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 78.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Certifié conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Marie SCHNEIDER

*Acting Secretary*

Référence de publication: 2010086179/14.

(100096543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER  
ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS  
DE CANCER, Fondation.**

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 11.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Fondation se compose comme suit:

Membres démissionnaires:

- Monsieur Raymond Claude depuis le 01/08/06,
- Monsieur Georges Santer depuis le 07/05/08,
- Monsieur Jalil Allami depuis le 13/08/09;

Nouveaux membres:

- Monsieur Bob Kneip, demeurant au 26/28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, nommé à partir du 07/05/08 pour une durée indéterminée,
- Monsieur John Li, demeurant au 31, allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, nommé à partir du 01/10/08 pour une durée indéterminée,
- Monsieur Roland Seligmann, demeurant au 4, rue Barblé, L-1210 Luxembourg, nommé à partir du 07/03/07 pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil d'administration de la Fondation se compose comme suit:

- Monsieur François Hippert,
- Monsieur Claude Meiers,
- Madame Marie-Claire Theisen,
- Monsieur Philippe Hoss,
- Monsieur Claude Hemmer,
- Monsieur Bob Kneip,
- Monsieur John Li,
- Monsieur Roland Seligmann.

Il a été nommé comme membres d'honneur:

- Monsieur Georges Santer, demeurant au 10, Roude Wee, L-8264 Mamer, nommé à partir du 07/05/08 pour une durée indéterminée,
- Monsieur Jalil Allami, demeurant au 39, rue des templiers, L-7343 Steinsel, nommé à partir du 13/08/09 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

*Pour la Fondation*

Signatures

Référence de publication: 2010087821/40.

(100096693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Livionak S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.462.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010086188/14.

(100096331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Glof S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.806.

In the year two thousand and ten, on the twenty fifth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number section B 105.806, incorporated by a notarial deed enacted on 30 December 2004, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 491 of 25 May 2005 and lastly amended by a notarial deed enacted on 19 May 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company Gallaher AF Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number section B 97.605 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by the Sole Shareholder are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "Shares"), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the change of the corporate name of the Company;
3. Subsequent amendment of article four of the articles of association of the Company;
4. Acknowledgement of the resignations of Mr. Gérard Becquer, Mr. Christian Matzner, Mr. Brian Murphy, Ms. Birgitta Landen and Mr. Werner Harrer from their function as manager and the approval of the discharges of Mr. Gérard Becquer,

Mr. Christian Matzner, Mr. Brian Murphy, Ms. Birgitta Landen and Mr. Werner Harrer respectively as managers of the Company;

5. Approval of the appointment of Walter Stresemann, Travis Investments S.à r.l., Marie-Reine Gomez and Jean-Marc Pasche as new managers of the Company;

6. Transfer of the registered office of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to change the corporate name of the Company from "Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l." to "GLOF S.à r.l.".

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article four of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name "GLOF S.à r.l."."

*Fourth resolution:*

It is noted that the Sole Shareholder has been informed of the resignations of (i) Mr. Gérard Becquer, with address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as manager of the Company, with effect as from 25 June 2010, (ii) Mr. Christian Matzner, with address at 3, Bachgasse, A-2340 Mödling, Austria, as manager of the Company, with effect as from 25 June 2010, (iii) Mr. Brian Murphy, with address at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey, KT13 0QU, United Kingdom, as manager of the Company, with effect as from 25 June 2010, (iv) Ms. Birgitta Landen, with address at 30, Diedenhofener Strasse, D-54294 Trèves, Germany, as manager of the Company, with effect as from 25 June 2010, and (v) Mr. Werner Harrer, with address at 25, Schwedenstrasse, A-2020 Hollabrunn, Austria, as manager of the Company, with effect as from 25 June 2010, (the "Resignations").

It is resolved to acknowledge the Resignations and to grant to Mr. Gérard Becquer, Mr. Christian Matzner, Mr. Brian Murphy, Ms. Birgitta Landen and Mr. Werner Harrer a discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date of their resignation.

*Fifth resolution:*

Further to the Resignations, it is resolved to appoint (i) Walter Stresemann, with address at 31, chemin Jacques Attenville, CH-1218 Grand Saconnex, Switzerland, born on 27 November 1955, as manager of the Company for an undetermined period, (ii) Travis Investments S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as manager of the Company for an undetermined period, (iii) Marie-Reine Gomez, with address at 4 Route de Bachelard, F-74140 Massongy, France, born on 10 April 1974, as manager of the Company for an undetermined period and (iv) Jean-Marc Pasche, with address at 8, ruelle des Chambres Chaudes, CH-1271 Givrins, Switzerland, born on 22 December 1972, as manager of the Company for an undetermined period, with effect as from 25 June 2010 (the "Appointments").

As a consequence of the Resignations and the Appointments, the board of managers of the Company will be, as from 25 June 2010, composed of:

- Walter Stresemann, with address at 31, chemin Jacques Attenville, CH-1218 Grand Saconnex, Switzerland, as a manager of the Company;

- Travis Investments S.à r.l., having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as manager of the Company;

- Marie-Reine Gomez, with professional address at 4, Route de Bachelard, F-74140 Massongy, France, as a manager of the Company;

- Jean-Marc Pasche, with address at 8, ruelle des Chambres Chaudes, CH 1271 Givrins, Switzerland, as manager of the Company.

It is then resolved to authorize and give power to any notary clerk of Maître Joseph Elvinger, to do all acts, formalities and publications in relation to the Resignations and the Appointments.



*Sixth resolution:*

It is resolved to transfer the registered address of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 12-14, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société «Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.806, constituée par un acte notarié du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 en date du 25 mai 2005 et dernièrement modifié par acte notarié en date du 19 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, Gallaher AF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.605 (l'«Associé Unique»), est dûment représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et que le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, (les «Parts Sociales»), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination de la Société;
3. Modification subséquente de l'article quatre des statuts de la Société;
4. Prise d'acte des démissions de M. Gérard Becquer, M. Christian Matzner, M. Brian Murphy, Mme Birgitta Landen et M. Werner Harrer de leurs fonctions de gérants et approbation de la décharge de M. Gérard Becquer, M. Christian Matzner, M. Brian Murphy, Mme Birgitta Landen et M. Werner Harrer respectivement en tant que gérants de la Société;
5. Approbation de la nomination de Walter Stresemann, Travis Investments S.à r.l., Marie-Reine Gomez et Jean-Marc Pasche en tant que nouveaux gérants de la Société;
6. Transfert du siège social de la Société; et
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation qui devait lui être envoyée antérieurement à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée et vote sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé

que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société de «Gallaher Luxembourg Overseas Finance S.à r.l.» en «GLOF S.à r.l.».

*Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article quatre des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination GLOF S.à r.l.».

*Quatrième résolution:*

Il est noté que l'Associé Unique a été informé des démissions de (i) M. Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet à compter du 25 juin 2010, (ii) M. Christian Matzner, demeurant au 3, Bachgasse, A-2340 Mödling, Autriche, en tant que gérant de la Société, avec effet à compter du 25 juin 2010, (iii) M. Brian Murphy, demeurant au Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey, KT13 0QU, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet à compter du 25 juin 2010, (iv) Mme Birgitta Landen, demeurant au 30, Diedenhofener Strasse, D-54294 Trèves, Allemagne, en tant que gérant de la Société, avec effet à compter du 25 juin 2010, et (v) M. Werner Harrer, demeurant au 25, Schwedenstrasse, A-2020 Hollabrunn, Autriche, en tant que gérant de la Société, avec effet à compter du 25 juin 2010, (les «Démissions»).

Il est décidé de prendre acte des Démissions et d'accorder à M. Gérard Becquer, M. Christian Matzner, M. Brian Murphy, Mme Birgitta Landen et M. Werner Harrer décharge dans le cadre de l'exercice de leurs mandats de gérants de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

*Cinquième résolution:*

Suite aux Démissions, il est décidé de nommer (i) Walter Stresemann, demeurant au 31, chemin Jacques Attenville, CH-1218 Grand Saconnex, Suisse, né le 27 novembre 1955, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée, (ii) Travis Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée, (iii) Marie-Reine Gomez, demeurant au 4, Route de Bachelard, F-74140 Massongy, France, née le 10 avril 1974, en tant que gérante de la Société pour une période indéterminée et (iv) Jean-Marc Pasche, demeurant au 8, ruelle des Chambres Chaudes, CH-1271 Givrins, Suisse, né le 22 décembre 1972, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée, avec effet à compter du 25 juin 2010 (les «Nominations»).

En conséquence des Démissions et des Nominations, le conseil de gérance de la Société sera composé à compter du 25 juin 2010, de:

- Walter Stresemann, demeurant au 31, chemin Jacques Attenville, CH1218 Grand Saconnex, Suisse, en tant que gérant de la Société;
- Travis Investments S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;
- Marie-Reine Gomez, demeurant au 4, Route de Bachelard, F-74140 Massongy, France, en tant que gérante de la Société;
- Jean-Marc Pasche, demeurant au 8, ruelle des Chambres Chaudes, CH1271 Givrins, Suisse, en tant que gérant de la Société.

Il est ensuite décidé d'autoriser et de donner pouvoir à tout clerc de notaire de Maître Joseph Elvinger d'effectuer tout acte, formalité et publication en rapport avec les Démissions et Nominations.

*Sixième résolution:*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 12-14, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28752. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088647/202.

(100099239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Mäi Coiffer Julie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.716.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 27/06/2010 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société MAÏ COIFFER JULIE S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Daniel Barton, employé privé, demeurant à L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl: deux cents parts sociales . . . . .	200
Madame Félicie Thill, maître-coiffeuse, demeurant à L-5714 Aspelt,	
Um Hongerbuer 5: trois cents parts sociales . . . . .	300
Total: CINQ CENTS parts sociales . . . . .	500

Luxembourg, le 27/06/2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010086202/19.

(100096034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**FINB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.050.

L'an deux mille dix, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINB S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65050, constituée par acte notarié du 12 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 660 du 17 septembre 1998 («la Société Absorbée»).

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe ANTZORN, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- Que la présente assemblée a pour:

*Ordre du jour*

1. Approbation du projet de fusion des sociétés luxembourgeoises FINB INTERNATIONAL S..A et FINB S.A tel que publié au Mémorial du Luxembourg Recueil C, numéro 972 du 8 mai 2010.

2. Décision de réaliser la fusion entre les sociétés à la date du 28 février 2010 et de transférer le patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, de la société absorbée FINB S.A. à la société FINB INTERNATIONAL S.A., sans préjudice de l'article 274 de la loi sur les sociétés.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée à savoir FINB S.A. jusqu'à la date de la présente assemblée.

4. Détermination du lieu de conservation des documents de la société absorbée pendant le délai légal.

- Que l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés reconnaissent que la présente assemblée a été dûment convoquée et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 8 mai 2010, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme FINB S.A. (ci-après la "Société") et la société anonyme FINB INTERNATIONAL S.A., tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la société FINB INTERNATIONAL S.A., précitée et de procéder à la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée par le transfert de tout l'actif et de tout passif de la Société Absorbée à titre universel à la Société Absorbante.

Comme la Société Absorbante détient la totalité du capital social de la Société Absorbée, aucune action ne sera émise par la Société Absorbante en contrepartie du transfert de l'actif et du passif.

Conformément au projet de fusion les opérations de la société absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies au nom et pour compte de la société absorbante à partir du 28 février 2010.

Du point de vue légal la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales.

La fusion est réalisée et prendra effet vis-à-vis des tiers lors de la publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante précitée, la fusion a les effets suivants:

- a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante;
- b. la société absorbée cesse d'exister.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société absorbée jusqu'à la date de la présente assemblée.

#### *Troisième résolution*

Les livres et documents de la société absorbée resteront déposés pendant la durée de cinq ans au siège social de la Société Absorbante.

#### *Constatation*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

#### *Estimation des frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société Absorbante ou qui est mis à charge à raison du présent acte est estimé à EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, C. ANTZORN, A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26660. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010087175/89.

(100097255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**Maga Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.914.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009, les actionnaires constatent le changement de dénomination du commissaire aux comptes, la nouvelle étant G.T. Experts Comptables S.à.r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010086203/15.

(100096478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Cameron Lux USD Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.347.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the eighth day of July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée, with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 90 441

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 9, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is "CAMERON LUX USD SARL".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-Town.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

## **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at EIGHTEEN THOUSAND US Dollars (USD 18,000.-) divided into THREE HUNDRED AND SIXTY (360) parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-) each, entirely subscribed for and fully paid up (the "Parts").

Parts may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its management as defined under Title III of the present articles of association.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least three (3) members, whether participants or not, who are appointed for a determined or an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 12.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who need not be selected from its own members.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether Partners or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 16.** The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

**Art. 18.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

**Art. 19.** The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

## Title VI. - Liquidation - Dissolution

**Art. 20.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

## Title VII. - Varia

**Art. 21.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL ..... 360 parts

The 360 (THREE HUNDRED SIXTY) parts have been fully paid up to the amount of fifty US Dollars (USD 50.-) per part by a contribution in cash of EIGHTEEN THOUSAND US Dollars (USD 18,000.-).

As a result the amount of EIGHTEEN THOUSAND US Dollars (USD 18,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

### *Costs and valuation*

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 14,287.30 (exchange rate (median price) on 6 July 2010: USD 1.- = EUR 0.79374).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000 (one thousand Euros).

### *Extraordinary general meeting*

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at 4 (four).

3. The following are appointed managers (gérants) of the company:

- Mr. William LEMMER, born in Washington on June 6, 1944, residing at 1333 West Loop South, Houston, Texas (U.S.A.);

- Mr. Keith JENNINGS, born in Spanish Town Jam, Canada, on December 28, 1969, residing at 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston Texas 77027;

- Mr. Dieter GROSSARTH, Finance Manager, born in Bad Sobernheim, Germany, on 28 August 1965, residing at 132 A rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jean STEFFEN, attorney at law, born in Luxembourg on April 11, 1966, residing professionally at 22-24 Rives de Clausen, L2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Follows the French version:

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée, ayant son siège social 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B numéro 90 441,



représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** <sup>eruhol7</sup>. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est CAMERON LUX USD SARL.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) divisé en trois cent soixante (360) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.

Les parts sociales peuvent être émises avec prime d'émission.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le Collège de Gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Collège de Gérance en vue du rachat de ses parts sociales par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer, de quelque manière que ce soit, dans les actes de son administration, tel que prévu au Titre III des présents statuts.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. - Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un collège de gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période ne pouvant dépasser six années par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement ou une composition avec ses créanciers en général, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit collège aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du collège.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

**Art. 12.** Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Le collège de gérance est autorisé à procéder au paiement des dividendes intérimaires, sous réserve que les comptes intérimaires attestent la disponibilité de fonds suffisants pour procéder à une telle distribution.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale à une ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ni associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

### Titre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 16.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2010.

**Art. 18.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

**Art. 19.** Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard soixante (60) jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

### **Titre VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Les parties se rapportent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL ..... 360 parts

Les 360 (TROIS CENT SOIXANTE) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cinquante US Dollars (USD 50,-) par part par un apport en numéraire de DIX HUIT MILLE US Dollars (USD 18.000,-).

Le montant de DIX HUIT MILLE US Dollars (USD 18.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Evaluation et frais*

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 14.287,30 (taux de change (median price) du 6 juillet 2010: USD 1,- = EUR 0,79374).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 26, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

3. Ont été élus gérants de la société:

- Mr. William LEMMER, né à Washington le 6 juin 1944, demeurant professionnellement au 1333 West Loop South, Houston, Texas (U.S.A.);

- Mr. Keith JENNINGS, né à Spanish Town Jam, Canada, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement au 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston Texas 77027;

- Mr. Dieter GROSSARTH, Finance Manager, né à Bad Sobernheim, Allemagne, le 28 août 1965, demeurant au 132A, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Jean STEFFEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 11 avril 1966, demeurant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 juillet 2010. LAC/2010/31058. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097253/363.

(100109283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

### **Nekvilla Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.907.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire demeurant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme NEKVILLA HOLDING S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B87907 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 septembre 2002, numéro 1282, (les Statuts),

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER:

- en date du 10 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 23 octobre 2003, numéro 1102, et

- en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 27 mai 2005, numéro 502.

L'Assemblée est présidée par Madame Séverine CAILTEUX-LAMBERT, résidant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme Secrétaire, Monsieur Alessandro MAIOCCHI, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutatrice Madame Laëtitia JOLIVALT, résidant professionnellement à Luxembourg.

(La Présidente, le Secrétaire et la Scrutatrice formant le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signée par les parties comparantes et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également attachées au présent acte.

Le Bureau ayant ainsi constitué, la Présidente déclare que:

I. cinq cent mille (500.000) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant toutes les actions dans le capital social de la Société qui est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et autorisée à délibérer sur les points suivants de l'agenda, reproduits ci-dessous;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Décision sur la décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'en date des présentes;
4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de sa mission; et

5. Divers.

III. Les actionnaires de la Société, présents ou représentés, ont été dûment convoqués et ont parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance;

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

Les actionnaires prennent acte que les administrateurs et le commissaire aux comptes quittent leurs fonctions avec effet immédiat.

Cependant, les actionnaires décident de réserver et de renvoyer à l'assemblée générale extraordinaire, décidant la clôture de liquidation, la question de la décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes, savoir la mise en liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires décident de désigner la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). En conséquence, les actionnaires décident (i) que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), (ii) que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915 et (iii) que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature unique de la société désignée en tant que Liquidateur de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette Assemblée est estimée à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT, A. MAIOCCHI, L. JOLIVALT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. LAC/2010/28659. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086236/75.

(100096505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 107.298.

Je soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, certifie et atteste ce qui suit:

Suivant projet de fusion reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 788 du 16 avril 2010, la société FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A.- FIDUCIAIRE D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES, une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 107.298 (la "Société") a absorbé par voie de fusion la société à responsabilité limitée M.M. ADVISORS S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 60.601 (la "Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été faite conformément aux articles 278 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise en relation avec la Fusion ont été accomplies, en particulier les conditions prévues à l'article de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2010.

La Fusion est maintenant définitive, et a les conséquences suivantes à partir de la date ci-avant:

1. Transmission universelle de tous les éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante. L'ensemble des opérations de la Société Absorbée seront considérées comptablement comme étant accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante.

- la Société Absorbée cesse d'exister;
- Les parts sociales de la Société Absorbée ont été annulées
- Toutes les autres conséquences sont listées dans le projet de fusion..

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28392. Reçu douze euros

Le Receveur : Conny SCHUMACHER.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Joseph Elvinger  
Notary

Référence de publication: 2010087818/33.

(100096803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Pasta Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.364.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 31 décembre 2009 et acceptée par la gérante au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Pasta Express S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Giulia SCHIAVONE-TODISCO, employée privée, demeurant à L-4604 Differdange, 45, rue Pierre Krier: cent parts sociales .....	100
Total: CENT parts sociales .....	100

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme  
Giulia SCHIAVONE-TODISCO / Giulia SCHIAVONE-TODISCO  
L'associée unique / La gérante

Référence de publication: 2010086255/18.

(100096501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Cameron Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 90.441

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 9, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

## **Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a “société à responsabilité limitée” which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is “CAMERON LUX BRL SARL”.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-Town.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

## **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital is fixed at FORTY THOUSAND Brazilian Real (BRL 40,000.-) divided into EIGHT HUNDRED (800) parts having a par value of FIFTY Brazilian Real (BRL 50.-) each, entirely subscribed for and fully paid up (the “Parts”).

Parts may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its management as defined under Title III of the present articles of association.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least three (3) members, whether participants or not, who are appointed for a determined or an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or

- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 12.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who need not be selected from its own members.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether Partners or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 16.** The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management.. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

**Art. 18.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.



Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

**Art. 19.** The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

#### **Title VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 20.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII. - Varia**

**Art. 21.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL . . . . . 800 parts

The 800 (EIGHT HUNDRED) parts have been fully paid up in cash so that the amount in EURO equivalent to FORTY THOUSAND Brazilian Real (BRL 40,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Costs and Valuation*

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 17,689.00 (exchange rate (minimum price) on 7 July 2010: BRL 1.- = EUR 0.442225).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at 4 (four).
3. The following are appointed managers (gérants) of the company:
  - Mr. William LEMMER, born in Washington on June 6, 1944, residing at 1333 West Loop South, Houston, Texas (U.S.A.);
  - Mr. Keith JENNINGS, born in Spanish Town Jam, Canada, on December 28, 1969, residing at 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston Texas 77027;
  - Mr. Dieter GROSSARTH, Finance Manager, born in Bad Sobernheim, Germany, on 28 August 1965, residing at 132A, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Jean STEFFEN, attorney at law, born in Luxembourg on April 11, 1966, residing professionally at 22-24 Rives de Clausen, L2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the French version:**

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée, ayant son siège social 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B numéro 90.441,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est CAMERON LUX BRL SARL.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

**Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à quarante mille Reals Brésiliens (BRL 40.000,-) divisé en huit cents (800) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Reals Brésiliens (BRL 50,-) chacune.

Les parts sociales peuvent être émises avec prime d'émission.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le Collège de Gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Collège de Gérance en vue du rachat de ses parts sociales par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer, de quelque manière que ce soit, dans les actes de son administration, tel que prévu au Titre III des présents statuts.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un collège de gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période ne pouvant dépasser six années par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement ou une composition avec ses créanciers en général, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit collège aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du collège.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

**Art. 12.** Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Le collège de gérance est autorisé à procéder au paiement des dividendes intérimaires, sous réserve que les comptes intérimaires attestent la disponibilité de fonds suffisants pour procéder à une telle distribution.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale à une ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ni associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 16.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2010.

**Art. 18.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

**Art. 19.** Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard soixante (60) jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

#### **Titre VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Les parties se rapportent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts.

##### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL ..... 800 parts

Les 800 (HUIT CENTS) parts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que l'équivalent en EURO du montant de QUARANTE MILLE Reals Brésiliens (BRL 40.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

##### *Evaluation et frais*

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 17.689 taux de change (mimum price) du 7 juillet 2010: BRL 1,- = EUR 0,44225).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.000,- (mille euros) .

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 26, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

3. Ont été élus gérants de la société:

- Mr. William LEMMER, né à Washington le 6 juin 1944, demeurant professionnellement au 1333 West Loop South, Houston, Texas (U.S.A.);
- Mr. Keith JENNINGS, né à Spanish Town Jam, Canada, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement au 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston Texas 77027;
- Mr. Dieter GROSSARTH, Finance Manager, né à Bad Sobernheim, Allemagne, le 28 août 1965, demeurant au 132A, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr. Jean STEFFEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 11 avril 1966, demeurant professionnellement au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 juillet 2010. LAC/2010/31054. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097249/360.

(100109307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Pinunze S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.222.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2010*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010086265/18.

(100096518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Stibine Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 63.850.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la anonyme luxembourgeoise LIM INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie, R.C.S. Luxembourg B 63.849;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "STIBINE FINANCES S.à R.L.", ayant son siège social à L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.850, a été constituée suivant acte reçu le 31 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 460 du 25 juin 1998.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "STIBINE FINANCES S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 24.789,35 (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros et trente-cinq cents), représenté par 1.000 (mille) parts sociales.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "STIBINE FINANCES S.à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. LAMESCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 mai 2010. Relation LAC/2010/20341. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010086307/43.

(100096128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

### **Zazen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.586.

### DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the ninth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jorrit Crompvoets, lawyer, professionally residing in Luxembourg at 12 rue Léon Thyès L-2636,

acting in the name and on behalf of Abhaya S.à r.l., a company, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered under number R.C.S. Luxembourg B 89 594, by virtue of a proxy given on the 11<sup>th</sup> of May 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Zazen S.à r.l.", having its principal office in L2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated by a notarial deed of the notary Gérard Lecuit, on 3<sup>rd</sup> October 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1704 of 28 November 2002.

- The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 28<sup>th</sup> December 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 390 of April 28, 2005;

- that the capital of the corporation "Zazen S.à r.l." is fixed at ONE HUNDRED THIRTY-FIVE THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (135,000.- USD) represented by TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED AND ONE (2,701) class A shares and TWO HUNDRED NINETY-NINE (299) class B shares with a par value of FORTY-FIVE UNITED STATES DOLLARS (45.- USD) each, fully paid,

- that Abhaya S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 May 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 May 2010, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Abhaya S.à r.l. ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée sous le Numéro R.C.S. Luxembourg B 89.594,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Zazen S.à r.l.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès a été constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1704 du 28 novembre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 28 avril 2005;

- que le capital social de la société "Zazen S.à r.l." s'élève actuellement à CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (135.000,- USD) représenté par DEUX MILLE SEPT CENT UNE (2.701) parts sociales de classe A et DEUX CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (299) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de QUARANTE-CINQ DOLLARS DES ETATS-UNIS (45,USD) chacune, entièrement libérées;

- que Abhaya S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 mai 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 mai 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26044. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086338/101.

(100096486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

### **Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 514.475,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130284, acting on behalf of Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, a specialised investment fund, organised as a mutual investment fund (fonds commun de placement - FCP) with multiple sub-funds, and subject to the Luxembourg act dated 13 February 2007 on specialised investment funds, duly listed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 17, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130391, incorporated by a deed of incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of July 4<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2028 dated September 19<sup>th</sup>, 2007, which bylaws have been last amended by a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, of February 8<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1373, of June 4<sup>th</sup>, 2008.

II. The Company's share capital is currently fixed at one hundred eighty-three thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 183.875,00) represented by seven hundred three hundred and fifty-five (7.355) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three hundred thirty thousand six hundred Euro (EUR 330.600,00) to raise it from its present amount of one hundred eighty-three thousand



eight hundred and seventy-five Euro (EUR 183.875,00) to five hundred fourteen thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 514.475,00) by the creation and issuance of thirteen thousand two hundred twenty-four (13.224) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the thirteen thousand two hundred twenty-four (13.224) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of three hundred thirty thousand six hundred five Euro (EUR 330.605,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of three hundred thirty thousand six hundred five Euro (EUR 330.605,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of five Euro (EUR 5,00) to the legal reserve of the Company.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at five hundred fourteen thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 514.475,00) represented by twenty thousand five hundred seventy-nine (20.579) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each”.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu:*

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 130.284, agissant en son propre nom pour le compte de Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, un fond d'investissement spécialisé, organisé comme un fonds commun de placement – FCP, régit par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés et soumis au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 17 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130391, constituée suivant acte Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2028 du 19 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, reçu en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1373 du 4 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 183.875,00) représenté par sept mille trois cent cinquante-cinq (7.355) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent trente mille six cents Euro (EUR 330.600,00) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 183.875,00) à cinq cent quatorze mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 514.475,00) par la création et l'émission de treize mille deux cent vingt-quatre (13.224) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts), d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociale existantes.

#### *Souscription - Libération*

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux treize mille deux cent vingt-quatre (13.224) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois cent trente mille six cent cinq Euro (EUR 330.605,00) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de trois cent trente mille six cent cinq Euro (EUR 330.605,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

IV. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de cinq Euro (EUR 5,00) à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent quatorze mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 514.475,00) représenté par vingt mille cinq cent soixante-dix-neuf (20.579) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27384. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010086312/126.

(100096545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

### **Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2010*

#### *Résolutions*

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Réviseur d'entreprise:*

- Ernst & Young Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010086313/19.

(100096579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Doranda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.625.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2010*

- La démission de la société DMC S.à.r.l. de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

DORANDA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010087110/17.

(100097182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**Yukon S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.481.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société «QUOTE-INVEST CORP. INC.», une société constituée et existant sous le droit de la République du Panama, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama-city, République de Panama, (ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de directeur avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «YUKON S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 99 481, a été constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations C numéro 435 du 24 avril 2004 et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 16 février 2004, lequel acte fut publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations C numéro 435 du 24 avril 2004.

II.- Que le capital social de Société s'élève actuellement à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) divisé en trois cent cinquante (350) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent cinquante (350) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7662. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010086337/48.

(100096441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Alliance Data Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.903.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour Alliance Data Luxembourg S.à r.l.*

Saliha GUETTAF

*Mandataire*

Référence de publication: 2010086585/13.

(100096743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Panase Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Panase Holding S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.279.

L'an deux mille dix, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PANASE HOLDING S.A.», (R.C.S Luxembourg, section B numéro 53.279), une société anonyme holding, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 1995, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 26 février 1996 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 912 du 13 septembre 2004.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie GAUTIER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Valérie RIFFONT, avec adresse chemin des Hayettes, 23, B-1340 Ottignies.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une

participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en PANASE HOLDING S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 23 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mai 2010 et 1<sup>er</sup> juin 2010;

- au journal "Letzebuenger Journal" du 21 mai 2010 et 1<sup>er</sup> juin 2010;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires desdites convocations à l'assemblée générale.

III) Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que d'un total de onze mille six cents (11.600) actions émises et représentant l'intégralité du capital social, onze mille (11.000) actions de la société sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement, telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre du jour.

Sur ce l'assemblée a constaté qu'elle est régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «PANASE HOLDING S.A.-SPF».

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 23 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «PANASE HOLDING S.A.- SPF».)»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 23.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 8, l'article 14 et l'article 18 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 8. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des

actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement Le deuxième alinéa de 13 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, N. GAUTIER, V. RIFFONT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2010. Relation: EAC/2010/7020. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010090204/101.

(100100204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**"Jardinage de la Moselle S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6670 Merttert, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 91.926.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086579/10.

(100096529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Amanda Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010086588/10.

(100096608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.116.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010086589/13.

(100096806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Financière Montbery, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 46.341.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Pierre-Marie FONTANEAU, administrateur de sociétés, demeurant à F-06000 Nice;
  - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
  - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme  
FINANCIERE MONTBERY  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010086727/21.

(100096466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Actio Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 60.410.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTIO CONSEIL S.A.  
Société Anonyme  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010086590/14.

(100096721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**ADEA-MG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.104.

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADEA-MG", avec siège social à L-8080 Bertrange, 7, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.104, constituée suivant acte notarié en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 875 du 14 mai 2007.

L'assemblée se réunit à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Guillaume MARY, avocat, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine ZELLINGER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marina MULLER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la Société de L-8080 Bertrange, 7, rue Pletzer à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- 2) Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3) Changement de l'objet social par l'ajout d'un alinéa supplémentaire intitulé "la société aura également pour objet le conseil en décoration et, plus généralement le conseil en développement commercial par l'image, le produit, l'implantation."
- 4) Modification subséquente de l'alinéa 2 de l'article 2 des statuts par l'ajout d'un alinéa 2 libellé comme suit: "la société aura également pour objet le conseil en décoration et, plus généralement le conseil en développement commercial par l'image, le produit, l'implantation";
- 5) Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8080 Bertrange, 7, rue Pletzer vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et de modifier en conséquence l'article 1, deuxième alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société par l'insertion d'un deuxième alinéa et de modifier en conséquence l'article 2 qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour activité la conception, l'achat et la revente de meubles.

La société aura également pour objet le conseil en décoration et, plus généralement le conseil en développement commercial par l'image, le produit, l'implantation.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. MARY, M. ZELLINGER, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. LAC/2010/25787. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 juin 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010086591/77.

(100096135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Greenfield International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.324.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du le 10 mai 2010*

La cooptation avec effet au 15 juillet 2009 de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

GREENFIELD INTERNATIONAL SPF S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010087205/17.

(100097183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**EOV S.A., société de gestion de patrimoine familiale, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.520.

Par décision du Conseil d'administration du 28 avril 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme R.C.S. Luxembourg B 86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1/07/2010.

*Pour: EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

*Experta Luxembourg*

Société anonyme

*Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner*

*Vice-President / -*

Référence de publication: 2010087812/26.

(100096504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Bâloise Europe Vie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 45.918.

La Liste des signatures autorisées pour les opérations bancaires et les chèques postaux a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Bâloise Europe Vie S.A.

André BREDIMUS

*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2010086607/14.

(100096565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 54.686.

---

La Liste des signatures autorisées pour les opérations bancaires et les chèques postaux a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Bâloise Vie Luxembourg S.A.

André BREDIMUS

*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2010086608/14.

(100096560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Bâloise Assurances Iard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 30.414.

---

La Liste des signatures autorisées pour les opérations bancaires et les chèques postaux a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Bâloise Assurances IARD S.A.

André BREDIMUS

*Administrateur-Directeur Général*

Référence de publication: 2010086613/14.

(100096561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Baruz S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.880.

---

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010086615/10.

(100096601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Bushlark Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.132.

---

Les comptes au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bushlark Property S.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010086626/12.

(100096787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.056.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires*

En date du 31 mai 2010, l'assemblée générale a pris acte de la démission de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée a décidé de nommer CERTIFICA LUXEMBOURG S. à r.l. ayant son siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 86770, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010086793/18.

(100096617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.421.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010*

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, comme administrateur de la société est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2010086629/15.

(100096582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Caltrade International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.632.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010086639/10.

(100096594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.859.

Un extrait des Résolutions des membres du Directoire prises le 15 juin 2010 au nom de la société Citco REIF Services (Luxembourg) SA relatives aux Fondés de pouvoir a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010086631/13.

(100096702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

R.C.S. Luxembourg B 128.252.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2010*

- Est nommée gérant de la société Mme Emma Louise Simmons, résidant professionnellement au 1, Appold Street, EC2A 2UU London, Royaume-Uni en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Jon Jacob Franco avec effet du 28 mai 2010.

- Le mandat de Mme Emma Louise Simmons prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010086672/16.

(100096572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Carglass Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.733.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086642/10.

(100096755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**Tenneco International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.030.

—  
In the year two thousand and ten, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Tenneco International Luxembourg S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.030 and incorporated by a notarial deed enacted on November 23, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 83 on January 11, 2008.

The Company's articles of association have been amended pursuant to a notarial deed dated December 21, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 607 on March 11, 2008.

The meeting is opened by Mr Frédéric GARDEUR, manager, residing at Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary Mrs Séverine CAILTEUX-LAMBERT, assistant manager, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Séverine CAILTEUX-LAMBERT, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of fifteen million six hundred ninety three thousand five hundred Euro (EUR 15,693,500.-) in order to raise it from its present amount of one hundred fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) to one hundred sixty five million six hundred ninety three thousand five hundred Euro (EUR 165,693,500.-) by the issue of fifteen million six hundred ninety three thousand five hundred (15,693,500) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium amounting to one hundred forty-one million two hundred forty-one thousand five hundred Euro (EUR 141,241,500);

2. Subscription to all the New Shares by Tenneco Global Holdings Inc.;

3. Full payment of the New Shares and the share premium by contribution in kind in the total value of one hundred fifty-six million nine hundred thirty-five thousand Euro (EUR 156,935,000) consisting of one thousand seven hundred ninety nine (1,799) shares, representing 99.99% of the issued share capital of Tenneco Automotive Polska sp. Zoo, a Polish Company, with registered office at ul. Przemyslowa 2C, 44-203 Rybnik, Poland and 30.08% of the interest ownership of Monroe Czechia s.r.o., a Czech Company with registered office at Hodkovice nad Mohelkou, Rychnovska 383, Postal Code 463 42, Czech Republic;

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the contributed shares;

5. Amendment of Article 5 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

« **Art. 5.** The Company's subscribed capital is set at one hundred sixty-five million six hundred ninety-three thousand five hundred Euro (EUR 165,693,500.-) consisting of one hundred sixty- five million six hundred ninety three thousand five hundred (165,693,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.»

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of fifteen million six hundred ninety-three thousand five hundred Euro (EUR 15,693,500.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and fifty million EURO (EUR 150,000,000.-) to one hundred sixty-five million six hundred ninety-three thousand five hundred Euro (EUR 165,693,500.-) by the issue of fifteen million six hundred ninety-three thousand five hundred (15,693,500) shares with a par value of one EURO (EUR 1.-) each, and an aggregate par value of fifteen million six hundred ninety-three thousand five hundred Euro (EUR 15,693,500.-) vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of to one hundred forty-one million two hundred forty-one thousand five hundred Euro (EUR 141,241,500).

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to agree to the subscription of all fifteen million six hundred ninety-three thousand five hundred (15,693,500) New Shares by Tenneco Global Holdings Inc., a corporation organized and existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware, USA, registered with the Secretary State of Delaware under authentication number 6148058.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Tenneco Global Holdings Inc., prenamed declares to subscribe to fifteen million six hundred ninety-three thousand five hundred (15,693,500) New Shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in kind consisting of one thousand seven hundred ninety-nine (1,799) shares, representing 99.99% of the issued share capital of Tenneco Automotive Polska sp. Zoo, a Polish Company, with registered office at ul. Przemyslowa 2C, 44-203 Rybnik, Poland and 30.08% of the interest ownership of Monroe Czechia s.r.o., a Czech Company with registered office at Hodkovice nad Mohelkou, Rychnovska 383, Postal Code 463 42, Czech Republic (hereinafter together "the Contributed Shares"), which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of

The total value of such contribution, which is declared to be of one hundred fifty six million nine hundred thirty five thousand Euro (EUR 156,935,000) and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended, established by "Ernst & Young" société anonyme, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

#### *Conclusion*

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in-kind does not correspond at least in number and nominal value to the 15.693.500

shares of nominal value EUR 1.- each, to be issued with total related share premium of EUR 141.241.500.- hence total consideration amounting to EUR 156.935.000.-

Ernst & Young, société anonyme

Evidence of the transfer of the Contributed Shares has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

Pursuant to the above increase of capital, the general meeting resolves to amend Article 5 (paragraph one) of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The Company’s subscribed capital is set at one hundred sixty-five million six hundred ninety-three thousand five hundred Euro (EUR 165,693,500) consisting of one hundred sixty-five million six hundred ninety-three thousand five hundred (165,693,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand four hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Tenneco International Luxembourg S.A.", une société anonyme (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.030, et constituée suivant un acte notarié reçu en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 83, le 11 janvier 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié daté du 21 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 607 en date du 11 mars 2008.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric GARDEUR, manager, résidant à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine CAILTEUX-LAMBERT, assistant manager, résidant à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine CAILTEUXLAMBERT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu’il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents EUROS (EUR 15.693.500.-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante millions d’Euros (EUR 150.000.000.-) à cent soixante-cinq millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros (EUR 165.693.500) par l’émission de quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents (15.693.500) nouvelles actions d’une valeur nominale d’un Euro (EUR 1.-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d’émission d’un montant de cent quarante et un millions deux cent quarante et un mille cinq cents Euros (EUR 141.241.500.-) (les «Actions Nouvelles»);

2. Souscription à toutes les Actions Nouvelles par Tenneco Global Holdings Inc.;

3. Libération intégrale des Actions Nouvelles par apport en nature d'une valeur totale de cent cinquante-six millions neuf cent trente-cinq mille Euros (EUR 156.935.000.-), composé de mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) actions, représentant 99,99% du capital social émis de Tenneco Automotive Polska sp. Zoo, une société polonaise, ayant son siège social à ul. Przemyslowa 2C, 44-203 Rybnik, Pologne, et de 30,08% du capital social émis de Monroe Czechia s.r.o., une société tchèque ayant son siège social à Hodkovice nad Mohelkou, Rychnovska 383, code postal 463 42, République Tchèque;

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur des actions apportées;

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-cinq millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents EUROS (EUR 165.693.500.-) représenté par cent soixante-cinq millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents (165.693.500) actions d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1.-) chacune.»

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros (EUR 15.693.500.-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante millions d'Euros (EUR 150.000.000.-) à cent soixante-cinq millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros (EUR 165.693.500.-) par l'émission de quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents (15.693.500) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et d'une valeur nominale totale de quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros (EUR 15.693.500.-), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission d'un montant de cent quarante et un millions deux cent quarante et un mille cinq cents Euros (EUR 141.241.500.-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription des quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents (15.693.500) Actions Nouvelles par Tenneco Global Holdings Inc., une société organisée et existant conformément aux lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétaire d'Etat du Delaware, sous le numéro d'authentification 6148058.

*Souscription - Paiement*

Tenneco Global Holdings Inc., prénommée, déclare souscrire aux quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents (15.693.500) Actions Nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature de mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) actions représentant 99,99% du capital social émis de de Tenneco Automotive Polska sp. Zoo, une société polonaise ayant son siège social à ul. Przemyslowa 2C, 44-203 Rybnik, Pologne, et par apport de 30,08% du capital social émis de Monroe Czechia s.r.o., une société tchèque ayant son siège social à Hodkovice nad Mohelkou, Rychnovska 383, code postal 463 42, République Tchèque (ci-après collectivement «les Actions Apportées»), qui sont par la présente transférées et acceptées par la Société pour une valeur de cent cinquante-six million neuf cent trente-cinq mille Euros (EUR 156.935.000.-).

La valeur totale de cet apport en nature, qui est déclarée être de cent cinquante-six millions neuf cent trente-cinq mille Euros (EUR 156.935.000.-), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par "Ernst & Young, société anonyme.", ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach et dont le rapport conclut en langue anglaise comme suit:

*"Conclusion*

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in-kind does not correspond at least in number and nominal value to the 15.693.500.- shares of nominal value EUR 1.- each, to be issued with total related share premium of EUR 141.241.500.-, hence total consideration amounting to EUR 156.935.000.-."

Ernst & Young, société anonyme

La preuve du transfert des Actions Apportées a été faite auprès du notaire instrumentant par le biais d'une copie du contrat d'apport.

Lesdits rapport et contrat d'apport, après signature "ne varietur" par les mandataires des parties présentes et du notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte afin d'être archivés auprès des autorités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 (premier alinéa) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent soixante-cinq millions six cent quatrevingt-treize mille cinq cents Euros (EUR 165.693.500.-) représenté par cent soixante-cinq millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cents (165.693.500) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six mille quatre cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GARDEUR, S. CAILTEUX-LAMBERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6764. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010089066/207.

(100098942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 28.141.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2010, Mme Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Jean BODONI, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 1/07/2010.

Pour: SHAFT INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010087906/18.

(100096491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**EECF Beta I, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.776.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour EECF Beta I S.C.A.

Représenté par EECF Beta Manager S.A.

Associé Commandité unique

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur Mid Europa

Référence de publication: 2010086681/15.

(100096732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.